

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 01/02/22

L'ordre du jour ne comportant aucun vote et au vu de la situation sanitaire, le conseil d'école s'est réuni en comité restreint, toutes les parties étaient cependant représentées.

Membres présents :

Directeurs : Mme Rogron et M. Tessier

Maires : Mme Beyrand, M. Massy et M. Rebeyrol

Adjointes et conseillères municipales : Mme Barbarin, Mme Lautrette, Mme Fluhr

Représentants des parents d'élèves : Mme Chagnon, Mme Périchon et M. Carpezat.

DDEN : Mme Penot

Membres excusés :

Directrice : Mme Audonnet (en arrêt maladie)

DDEN : Mme Balestrat

IEN : M. Musson

Tout au long du Conseil, Mme Rogron a présenté les notes transmises par Mme Audonnet. Elles ont donc été intégrées au présent procès-verbal.

Avant-propos :

Avant la lecture de l'ordre du jour, Monsieur Massy fait part au conseil d'une demande de scolarisation d'une enfant de moins de trois à la rentrée prochaine (enfant née en janvier 2020). Les Mairies y seraient favorables pour maintenir à l'avenir les effectifs du RPI. Un recensement de l'ensemble des familles concernées sera réalisé afin d'évaluer la faisabilité de l'accueil des moins de trois ans.

L'ordre du jour était le suivant :

- prévision des effectifs 2022-2023 (recensement des enfants nés en 2019 sur les 3 communes)
- répartition des classes envisagée pour la rentrée 2022 (et conséquences pour l'organisation et le matériel)
- bilan des travaux et équipements (effectués ou à venir)
- sorties scolaires (natation, gymnase ...)
- questions supplémentaires.

- **prévision des effectifs 2022-2023 et répartition**

PS : 22 MS : 20 GS : 21

CP : 22 CE1 : 21 CE2 : 31

CM1 : 16 CM2 : 22

Total : 175 soit une moyenne de 21.87 élèves par classe.

- **Répartition des élèves :**

Beynac (3 classes) : 22 PS / 20 MS / 21GS

Burgnac (3 classes) : 22 CP / 21 CE1 / 23 CE2

Meilhac (2 classes) : 8 CE2-16CM1 / 22 CM2

- **Bilan des travaux et équipements effectués ou à venir :**

BEYNAC : Les enseignantes remercient M. Mazabraud, le cantonnier, pour les divers travaux effectués. Il n'y a pas de demande de matériel particulier.

Travaux réalisés : L'isolation de l'ancien bâtiment de la mairie, où se trouve actuellement la classe de Mme Audonnet a été réalisée, il en est de même pour la cantine et la classe de Mme Jagaille. Des anti-pinces doigts sont en cours d'installation au niveau des portes des classes, de la cantine et de la garderie.

BURGNAC : Les enseignantes remercient la Mairie de Burgnac pour son écoute et sa réactivité.

Travaux réalisés :

Les néons dans la classe de Mme Lintz ont été remplacés par des LED. La classe de Mme Rogron a été pourvue d'un nouveau meuble de rangement, réalisé par M. Gaubert (conseiller municipal) que l'enseignante remercie. Une antenne wifi a été installée dans le réfectoire, cet accès au réseau permet à la cantinière de passer ses commandes via une tablette (et non plus par téléphone). Cette antenne n'est activée que ponctuellement certains après-midis et hors présence des élèves.

Demandes d'équipements : Mme Rogron sollicite une souris sans fil et une sacoche de transport pour le nouvel ordinateur portable attribué à sa classe. Le remplacement des trois téléphones fixes serait également à prévoir.

Demande et suivi de travaux : Mme Rogron signale que l'un des battants de la porte d'entrée du bâtiment du bas force à l'ouverture, un réglage pourrait peut-être y remédier. Des traces d'humidité avaient été constatées dans le couloir du bâtiment du haut au niveau des fenêtres, madame Rogron demande si une intervention particulière était envisagée. M. Rebeyrol indique que des aérateurs devraient prochainement être installés.

MEILHAC : M Tessier remercie la mairie pour l'autorisation d'utiliser la salle des fêtes pour une activité « gym » et le personnel qui a procédé à l'installation du matériel.

Il rappelle également qu'un remplacement de l'ordinateur portable qui pilote le tableau numérique dans la classe des CM1 serait à envisager prochainement.

M Massy fait le point sur l'avancement du projet « préau ». Les travaux ne pourront pas se faire comme prévu pendant les vacances de février, suite à un retard dû à la validation du permis de construire, pour des raisons de normes d'accessibilité handicapé. Les travaux se feront donc sans doute pendant les congés de printemps. La surface du préau se monterait à 36 m².

IV. Sorties scolaires et projets : Les possibilités de sorties scolaires restent soumises au protocole sanitaire et à son évolution.

BEYNAC :

Projet réalisés/en cours : Le 9 décembre, journée de la laïcité, les 3 classes de maternelle ont pu assister à la plantation d'un érable plane dans la deuxième partie du jardin. Les enseignantes remercient la municipalité pour la présence de Mme Lautrette, adjointe aux affaires scolaires. Elles remercient également M. Mazabraud qui s'est chargé de la plantation.

L'aménagement du jardin de l'école est en cours, grâce notamment au don de Maxi'Mômes reçu à Noël, les enseignantes remercient les bénévoles de cette association. Différents carillons ont, par exemple, été installés dans les arbres. Des achats de fournitures ont également été effectués en lien avec un projet autour des oiseaux, mené dans les classes de PS et MS autour : mangeoires à oiseaux, fabrication de boules de graisses, jumelles, livres Ce projet devrait permettre l'élaboration d'une petite installation devant la mairie de Beynac que les parents pourront découvrir avec leurs enfants, une information sera transmise aux familles en temps voulu.

Sorties prévues : Mme Audonnet et Mme Léonard envisagent une sortie dans une ferme pédagogique au mois de mai. Une visite au musée Sabourdy est à l'étude pour la classe des MS. Les élèves de Mme Jagaille se rendront à la loutre au mois de juin.

BURGNAC :

Sorties effectuées : Au retour des vacances de la Toussaint, la classe de Mme Fontanille a pu réaliser ses 6 séances de natation. (Les CM1 ont pris le relais la semaine de la reprise en janvier, mais seulement pour une séance puisque l'activité natation a été suspendue à la suite d'une modification du protocole sanitaire, dès le lundi 10 janvier.)

A ce jour, la date de reprise n'est pas connue.

Sorties prévues mais non réalisées : Les trois classes devaient assister à un concert à Nexon, le 26 janvier. Ce dernier a été annulé en raison du cadre sanitaire, une nouvelle date sera peut-être proposée. Mme Rogron avait envisagé d'amener sa classe au gymnase pour pratiquer une initiation au basket ball, elle y a renoncé notamment en raison du port du masque en intérieur.

Mme Rogron annonce que la photo de classe et les portraits individuels pour les écoles de Burgnac et Meilhac auront lieu le jeudi 12 mai.

MEILHAC :

Sorties effectuées :

- 9/12 : spectacle offert par la MAIF, sur le thème de la prévention du risque, à Saint-Just-le-Martel
- 13 et 20/01 : activité lecture pour chacune des 2 classes dans la médiathèque de Flavignac, dans le cadre du réseau intercommunal Châlus-Nexon. Une deuxième sortie serait envisageable à la médiathèque de Nexon. Le coût du transport pour ces sorties est pris en charge par la Communauté de Communes de Châlus-Nexon.
- 6/01 : intervention de la gendarmerie de Nexon pour présenter la première phase du Permis Internet pour la classe des CM2.

Sorties prévues :

- 18/03 : intervention pour la deuxième phase du Permis Internet
- à partir du 7/02 : début du projet artistique pour la classe des CM2 avec Mme Isabel Loyer, jeune artiste en résidence à Meilhac pour 6 mois.
- M Tessier remercie la mairie pour la mise à disposition des locaux au premier étage pour l'installation du matériel nécessaire à ce projet, et pour l'accueil des élèves. Ceux-ci travailleront une semaine par

mois avec Mme Loyer, tous les après-midis de la semaine. Ce projet pourrait se finaliser par une production vidéo dans le cadre du cinéma d'animation.

- Dans le contexte sanitaire, aucune démarche n'est entreprise pour le moment pour un voyage de fin d'année. Si les conditions s'y prêtent, on pourrait envisager une sortie d'une journée à la Vallée des Singes, dans le cadre du thème scientifique de l'année sur le vivant.

- **Questions supplémentaires.**

BEYNAC :

Certaines familles s'étonnent que les enfants qui fréquentent la garderie le matin soient obligés de rester dehors malgré les températures hivernales ; n'y aurait-il pas une autre solution pour qu'ils puissent rester au chaud tout en limitant le brassage ?

Mme Beyrand explique que les élèves sortent 10-15 minutes avant le passage du bus, cela leur permet de se dégourdir un peu les jambes avant de devoir rester assis pendant le trajet. Elle précise que certains enfants ne sont pas toujours suffisamment équipés contre le froid, absence de bonnet ou d'écharpe. Mme Chagnon fait la remarque que certains élèves ont peut-être des équipements pour se protéger du froid mais qu'ils ne les portent pas toujours, ces derniers restant souvent au fond du cartable.

À la suite du départ de la cantinière et à la mise en place du prestataire API, le prix des repas va-t-il augmenter ?

La qualité est-elle au rendez-vous ? Est-ce une solution temporaire ? Un recrutement de nouveau personnel est-il envisagé ?

Mme Beyrand expose le chemin qui a amené la mairie à recourir à un prestataire, en l'occurrence API. Le délai entre le départ effectif de la cantinière et la nécessité de pourvoir à son remplacement a été relativement court. Le recrutement d'un nouveau personnel a été la première solution envisagée, toutefois elle n'a pas abouti, les deux candidatures reçues n'ayant pas été retenues. Mme Beyrand explique qu'il est difficile de trouver du personnel à la fois qualifié pour gérer un restaurant scolaire et acceptant d'être polyvalent (garderie, ménage...), le tout sur une amplitude horaire fractionnée.

Le choix d'un prestataire extérieur s'est donc imposé. Les repas proposés par la société API sont désormais réalisés à l'école Beaupeyrat de Limoges et non plus à Poitiers. Il y a donc une certaine proximité qui facilite les échanges. Les repas sont copieux, visiblement appréciés des élèves puisqu'il y a peu de déchets en fin de service. Mme Lautrette, au départ quelque peu réticente, dit goûter régulièrement aux plats proposés et être satisfaite de la prestation. Les enseignantes de l'école de Beynac en font également un retour plutôt positif.

M. Carpezat questionne l'origine des produits utilisés. Mme Beyrand répond qu'il s'agit de produits locaux, provenant d'un rayon de 50km maximum. Les viandes proposées sont d'origine française.

Jusqu'en septembre, il n'y aura pas de changement de fonctionnement. Toutefois, une réflexion est en cours pour la suite, des prises de contact ont eu lieu avec la Maison Familiale et Rurale de Beynac dans le cadre d'un partenariat pour la réalisation des repas sur place.

Le prix des repas risque d'augmenter pour les trois cantines du RPI en raison de la hausse des coûts de certains aliments.

BURGNAC :

Les parents sont très inquiets quant à des comportements violents récurrents constatés durant la pause méridienne. Des sanctions sont-elles envisagées, de quel type ? Est-il approprié de punir l'ensemble des élèves-privation des jeux à disposition- pour sanctionner des comportements individuels ?

Monsieur Rebeyrol se dit inquiet car le personnel communal en poste dans l'école lui semble en souffrance face aux comportements irrespectueux de certains élèves. Il n'est pas facile pour une petite commune de recruter du personnel qualifié qui accepte des quotités horaires faibles et morcelées. M. Rebeyrol précise que le personnel scolaire n'a jamais été si nombreux, formé à l'encadrement de jeunes enfants et expérimenté.

Il revient sur l'incident qui a occasionné le recours à plusieurs cartons rouges. La situation a bien été identifiée et circonscrite par l'agent communal présent qui a estimé qu'au vu des faits, le carton rouge s'imposait. M. Rebeyrol rappelle que le système des cartons est graduel, l'ultime sanction étant l'exclusion des temps périscolaires, l'objectif est d'informer les familles pour aller vers l'échange, le dialogue et trouver ensemble des solutions. Il précise qu'une information générale a été diffusée à l'ensemble des familles et qu'il est intervenu auprès des élèves de l'école le lundi midi pour leur expliquer sa décision de supprimer l'accès au city parc jusqu'aux vacances.

Madame Chagnon souligne le fait que certains élèves n'ont pas compris pourquoi la sanction était collective. Monsieur Rebeyrol explique qu'il n'y a pas suffisamment de personnel pour « isoler » les quatre élèves concernés par les cartons rouges.

Madame Rogron souhaite préciser que sur une année scolaire, au regard du nombre d'heures que les élèves passent en collectivité, la quantité de cartons délivrée reste minime. Les élèves de l'école de Burgnac ne sont pas plus violents qu'ailleurs, pris individuellement ils sont tous sympathiques, mais l'effet de groupe influence fortement les comportements.

Certaines familles sont surprises et ne comprennent pas bien « le carton généralisé » avec la mention « votre enfant n'est pas concerné » pourriez-vous en expliquer le but et l'intérêt ?

Monsieur Rebeyrol fait lecture aux membres du conseil d'une note explicative rédigée par l'agent en charge du réfectoire. Le carton jaune donné collectivement faisait suite à un bruit excessif et ce malgré plusieurs interventions des adultes présents. L'agent a d'abord pris la décision d'interpeller l'ensemble des élèves par un carton jaune collectif, puis devant le trouble de certains élèves qui n'étaient pas directement responsables, l'agent a souhaité tempérer sa décision en mentionnant sur le carton « *votre enfant n'est pas concerné* ».

MEILHAC :

Plusieurs parents sont étonnés que la mairie ne mette pas de gel hydroalcoolique à disposition des élèves dans les classes ? Que préconise le protocole ?

Monsieur Massy explique privilégier le savon mais qu'il ne s'oppose pas à la mise à disposition de gel hydroalcoolique. Monsieur Tessier précise que certains élèves en utilisent parfois, apportant leur propre flacon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.